



Paris, le 15 mai 2007

## Négociations rémunérations : Premiers résultats trop partiels

La 3<sup>ème</sup> réunion de négociations sur le sujet des rémunérations s'est tenue ce mardi 15 mai. Le SNUI a de nouveau revendiqué l'attribution d'une mesure financière pérenne pour tous les agents de la DGI et un plan de qualifications à la hauteur des efforts fournis.

Sans minimiser les propositions de l'administration sur les Edra, les frais de déplacement, les B 1<sup>er</sup> niveau, la NBI, les CIS, les CSI et la DGE, le SNUI a qualifié ces mesures d'insuffisantes et de très parcellaires.

Le DGA s'est réfugié derrière le contexte politique actuel pour continuer de refuser toute négociation sur une mesure d'ordre général. Le SNUI interpellera le nouveau ministre dès sa prise de fonction pour qu'il réponde à cette revendication au cœur du conflit.

Comme lors de la précédente réunion, le DGA a menacé de ne pas mettre en œuvre les avancées obtenues s'il n'obtenait pas un accord signé par les organisations syndicales. Aucun syndicat représentatif ne semble être prêt à accepter ce nouveau chantage en matière de dialogue social.

### EDRA :

En échange d'une revalorisation des indemnités versées en fonction de la durée des missions (cf. tableau ci-après), l'administration va désormais implanter les postes EDRA au chef lieu du département qui devient le point de départ du calcul des frais de mission.

Inspecteur		tous les ans	1 fois tous les 6 mois	tous les trimestres
Changement de résidence	Ancien régime	1 528,23	3 056,46	3 056,46
	<b>Nouveau régime</b>	<b>2 898,59</b>	<b>4 641,53</b>	<b>6 176,07</b>
Changement de service	Ancien régime	729,38	1 458,77	1 458,77
	<b>Nouveau régime</b>	<b>1 449,29</b>	<b>2 330,24</b>	<b>3 106,98</b>

Contrôleur		tous les ans	1 fois tous les 6 mois	tous les trimestres
Changement de résidence	Ancien régime	1 088,29	2 176,57	2 176,57
	<b>Nouveau régime</b>	<b>2 083,95</b>	<b>3 334,32</b>	<b>4 433,13</b>
Changement de service	Ancien régime	520,99	1 041,98	1 041,98
	<b>Nouveau régime</b>	<b>1 041,98</b>	<b>1 667,16</b>	<b>2 235,51</b>

Agent C		tous les ans	1 fois tous les 6 mois	tous les trimestres
Changement de résidence	Ancien régime	787,27	1 574,54	1 574,54
	<b>Nouveau régime</b>	<b>1 269,32</b>	<b>2 027,12</b>	<b>2 690,19</b>
Changement de service	Ancien régime	382,06	764,12	764,12
	<b>Nouveau régime</b>	<b>634,66</b>	<b>1 023,03</b>	<b>1 364,04</b>

## **FRAIS DE MISSION :**

1/ Les agents de la DVNI, de la DNVSF et de la DNEF seront indemnisés à hauteur de 75 euros dans les grandes villes et de 60 euros dans les autres pour le remboursement des frais d'hébergement. Ceux de DIRCOFI pourront bénéficier de cette majoration « au cas par cas ».

2/ Les agents se rendant en stage de formation professionnelle à Noisy le Grand bénéficieront des mêmes tarifs de restauration que les agents titulaires de la carte AGRAF si le ministère accepte cette solution. A défaut, ils seraient remboursés à hauteur de 7,63 euros.

3/ Les agents qui, dans le cadre d'une préparation ou des épreuves de concours, sont amenés à engager des frais d'hébergement et de repas la veille des épreuves seront remboursés.

## **CONTROLEURS de 2<sup>ème</sup> CLASSE (échelon 1 à 7)**

2717 contrôleurs vont toucher 6 points supplémentaires d'ACF, soit environ 227 euros bruts annuels (début de rectification d'une incohérence historique du régime ACF).

## **NBI des cadres C en RIF et dans le 06**

3124 agents de catégorie C affectés en SIE, CDIF, CH et Direction vont voir leur NBI majorée de 3 points, soit 163,23 euros bruts annuels (correction d'une injustice).

## **CIS**

Les 110 agents B et C affectés dans les 3 centres d'appels obtiennent une augmentation de 10 points de NBI, soit 544,10 euros bruts annuels.

## **CSI**

80 agents des ateliers de scannage des CSI de Rouen, Amiens et Angers, en contrepartie d'une totale polyvalence, vont bénéficier d'une augmentation de 41 points d'ACF, soit 1023,03 euros bruts annuels.

## **DGE**

7 agents du pôle Recouvrement verraient leur régime indemnitaire harmonisé sur la base du régime du pôle Ressources (+ 1900 euros environ), sans la contrepartie de la banalisation des postes au mouvement de mutations nationales.

L'administration s'est engagée à nous faire de nouvelles propositions pour tenter de résoudre les disparités liées à l'existence de 3 régimes indemnitaires différents dans cette direction.